

BOUGY-VILLARS



MUNICIPALITÉ

PRÉAVIS N° 06-2025

AU CONSEIL GENERAL

Budget 2026

Date et lieu proposés pour la séance de la Commission :
Mercredi 12 novembre 2025, à 20 h 00,
dans les bureaux de l'administration communale

Bougy-Villars, le 22 octobre 2025

AU CONSEIL GENERAL DE BOUGY-VILLARS,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

La Municipalité vous présente le budget de fonctionnement pour l'année 2026 conformément aux articles 5 à 9 du règlement sur la comptabilité des Communes (« RCom »).

Vous trouverez ci-dessous un comparatif du budget 2026 avec le celui de 2025, et avec les comptes 2024 (convertis en MCH2).

Compte de fonctionnement (en CHF)	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024*	Evolution budget 2026 / 2025 (%)
Revenus	5 740 090	5 179 615	7 241 939	10.80%
Charges	6 003 678	5 117 232	6 326 198	17.32%
Excédent de revenus	-263 588	62 383	915 741	

* la présentation des charges et produits 2024 convertis en MCH2 change légèrement par rapport à MCH1 mais le résultat net est identique.

L'excédent de charges de CHF 263'588.- attendu pour 2026 provient pour l'essentiel de 3 facteurs :

- **Nouveaux amortissements** dès l'an prochain en lien avec les préavis Grand Rue, Caves communales, Cœur du village et véhicule de voirie pour un montant total de **CHF 269'657.-**,
- **Forte progression des coûts** liés à l'**accueil de jour** pour **CHF 88'021.-**, dont les raisons sont fournies dans la rubrique « Budget dans le détail » sous la fonction 5 Sécurité sociale,
- **Processus de remplacement de notre secrétaire municipale qui partira en retraite le 31 juillet 2026** (chasseur de tête, 3 mois de travail en tandem avec le/la nouvelle employée, ...) pour un montant de **CHF 57'000.-**.

L'augmentation des charges trouve également sa source dans la hausse attendue de la **péréquation** à CHF 3'395'000.-, soit + **CHF 567'000.-**.

L'excédent de charges 2026 sera le cas échéant couvert par la **réserve de politique budgétaire** de CHF 11'101'462.- dont dispose la commune au 1^{er} janvier 2025.

Il est important de noter que la **marge brute d'autofinancement reste positive à CHF 207'849.-** soit à un niveau proche de celle du budget 2025 à CHF 252'325.-.

La **croissance des revenus** de CHF 560'475.- par rapport au budget 2025 provient de la progression attendue des recettes d'impôts de CHF 614'500.- à 4'709'500.-. Pour mémoire les recettes fiscales

réalisées en 2024 se sont élevées à CHF 5'640'377.-, avec un impôt particulièrement élevé sur les donations et successions de CHF 991'276.- alors que cette rubrique figure pour CHF 20'000.- dans le budget 2026.

Toujours du côté des revenus, et comme déjà indiqué dans le budget 2025, avec **MCH2 nous n'avons plus la possibilité d'effectuer des prélèvements et attributions (CHF 270'075.- net en 2024) dans nos réserves qui ne sont pas auto-financées** (déchets, épuration) pour « compenser » les amortissements de manière à lisser les résultats dans le temps. Désormais ces réserves non affectées peuvent être utilisées uniquement en cas de résultat opérationnel déficitaire. A noter que ces prélèvements des fonds de réserves étaient des écritures comptables « non monétaires » et qu'ils n'avaient aucune influence sur notre marge brute d'autofinancement.

Le budget 2026 peut être qualifié de « assez conservateur » du côté des recettes. Du côté des dépenses des choix clairs ont été faits afin de maintenir les charges en adéquation avec les revenus prévisibles. Ce budget doit ainsi permettre de fonctionner de manière efficace et professionnelle, d'entretenir de manière adéquate nos infrastructures communales et notre parc immobilier, et d'offrir un service et des prestations de qualité à nos concitoyens.

Budget 2026 dans le détail

Le document « Budget 2026 » annexé à ce préavis comprend également les données du budget 2025, ainsi que les comptes 2024 retravaillés en format MCH2 afin de disposer d'une base de comparaison.

Pour chaque rubrique, nous avons choisi d'indiquer en italique un explicatif de la position concernée et la raison éventuelle d'une hausse/baisse du montant prévu. Cela souligne la volonté de transparence sur l'activité de la municipalité et facilite la compréhension du budget.

Dès lors dans notre préavis nous limitons nos commentaires et explications aux éléments essentiels du budget et aux changements significatifs par rapport à l'an passé.

0 Administration générale

Législatif 011 (Conseil général) - Terminé cette année ce local fait l'objet dès l'an prochain d'une charge d'amortissement sur 10 ans de 20% du montant du préavis sur les Caves communales équivalant à sa surface rapportée au local dans son ensemble, soit un montant de CHF 16'800.-. Les 80% restant étant dans la rubrique bâtiment de la salle du Conseil (0290) comme mentionné plus loin dans le document.

Au niveau de l'**Exécutif 012**, le budget salaire des autorités et commissions est abaissé à CHF 130'000.- contre CHF 149'900.- en 2025 en anticipation d'un retour à un volume d'activité plus standard lié à la fin du suivi des chantiers Grand Rue, Cœur du village et Caves communales avant la fin de cette année.

0210 Administration des finances et contributions - Honoraires, conseils externes, expertises (3132.00), nous avons conduit un appel d'offre cet été pour changer de réviseur dès 2026 pour les comptes 2025, le réviseur actuel étant en place depuis de nombreuses années. Les honoraires du nouveau réviseur seront proches de ceux de l'ancien mais il y a sur 2026 quelques heures de travail supplémentaires liées à la prise en main du dossier et la première année en MCH2.

0220 Administration générale, nous allons devoir procéder au remplacement du poste de secrétaire municipal-e consécutivement au départ à la retraite de notre secrétaire actuelle au 31 juillet 2026. Sous **Salaires du personnel (3010.00)** nous avons une hausse de CHF 27'000.- qui correspond au fait

que les deux personnes travailleront en tandem deux ou trois mois. Par ailleurs selon les profils reçus, nous voulons garder de la marge de manœuvre pour adapter l'équilibre entre nos deux secrétaires employées aujourd'hui à 80% et 20%, pour un éventuel 70%-30% voire 70%-40%.

Sous **Honoraires conseil externes (3132.00)**, nous avons un montant de CHF 25'000.- pour les honoraires du « chasseur de tête » qui va nous accompagner dans le processus de recrutement.

0290 Bâtiment de la salle du Conseil, il s'agit d'une nouvelle rubrique le bâtiment étant terminé, et nous avons désormais des frais d'énergie et l'amortissement à 80% du bâtiment sur 10 ans selon les termes du préavis. Les 20% restant étant dans la rubrique législatif (0110) comme mentionné précédemment.

1 Ordre et sécurité publique

1610.0 Stand de tir, dans le cadre de la convention qui nous lie dans la gestion du stand de tir de Saubraz, nous participons à hauteur de CHF 10'100.- pour le remplacement des 4 cibles. Le montant total de la facture s'élève à env. CHF 67'000.- et il est pris en charge conjointement par le Fonds du sport, la société de tir le Signal Bougy-Saubraz et les trois communes participantes à la convention.

2 Formation

21 Scolarité obligatoire, est en baisse de CHF 19'595.- à CHF 250'305.- en raison d'une légère diminution du nombre d'élèves bodzérans.

3 Culture, Sport, Loisirs et Eglise

32 Culture la baisse du budget Prestations de service et de tiers (3130.00) de CHF 22'500.- en 2025 à CHF 11'000.- en 2026 provient du fait que la Fête des habitants a lieu tous les deux ans.

34 Sports et loisirs, Parts aux communes et associations intercommunales (3612.00), nous avons inscrit une dépense de CHF 23'040.- qui correspond à notre contribution au système de financement régional (SFR) piloté par l'ARCAM dans le cadre de la rénovation de la patinoire des Eaux-Minérales à Morges.

La commune de Bougy-Villars n'a pas d'infrastructure sportive à proposer à sa population ni à entretenir. Nous avons jugé le projet de rénovation de la patinoire en complexe sportif Quatre-Saisons pertinent et suffisamment proche de Bougy-Villars pour le soutenir.

Nous avons donc décidé de contribuer aux frais d'assainissement et de transformation qui s'élèvent à près de CHF 16 millions. Dans le projet Morges prend 62% des frais, les communes à moins de 10 km de distance s'engagent à payer CHF 3.- par habitants pendant 30 ans ou le montant total en une fois, celles distantes de plus de 10 km comme Bougy-Villars paient CHF 1.50 par habitant. Compte tenu du montant et par souci de simplicité nous avons pris la décision de payer la somme de CHF 23'040. – en une fois.

A titre de compensation au soutien financier, la ville de Morges s'engage notamment à :

- offrir un rabais aux habitants des communes subventionneuses sur les abonnements
- offrir un quota annuel d'entrées gratuites réservées aux habitants des communes subventionneuses

342 Loisirs, Parcs et promenade (3420.0) nous pouvons mentionner :

- acquisition d'un tracteur tondeuse (CHF 5'000.-) pour optimiser le travail de notre employé communal sur des bords de route et le terrain de football,
- premier amortissement lié au préavis cœur du village pour CHF 115'000.-

5 Sécurité sociale

5450.0 Prestations aux familles, le réseau d'accueil de la petite enfance (3612.00) a été repris par l'ASSAGIE le 1^{er} juillet de cette année. Cela a fait l'objet du préavis 02-2024. Il était auparavant géré par l'AJEMA. Le budget 2026 passe de CHF 59'650.- à CHF 147'671.-. Cette progression nous a bien évidemment amenés à interpellier le Codir de l'ASSAGIE et nous sommes en mesure de mettre en avant les 4 facteurs suivants :

A) Evolution des heures consommées

En comparaison des comptes 2024 et du budget 2026, le volume d'heures augmente sensiblement, ce qui montre qu'un des objectifs du réseau est atteint. Les habitants de Bougy-Villars ont consommé 9'479 heures en 2024 ; le budget 2026 retient 13'389 heures, soit +41.24 %.

Sur ces 13'389 heures, 10'933 reposent sur des contrats fermes signés et 2'456 proviennent d'une estimation liée à l'ouverture, début 2026, de la nouvelle crèche de Saubraz. Cette estimation repose sur une clé de répartition tenant compte de l'accessibilité (distance) et de la consommation effective préexistante, en partant de l'hypothèse d'une année complète d'ouverture. Toutefois, la crèche pourrait ne pas atteindre immédiatement sa pleine capacité. L'estimation constitue donc une borne haute alignée sur le budget de la structure. In fine, le volume effectif pour Bougy-Villars pourrait être inférieur.

B) Diminution de la part payée par les parents, avec deux facteurs principaux :

L'effet conjoncturel : un tassement des revenus familiaux moyens entraîne une baisse des tarifs facturés.

L'effet « fratrie » : la résorption d'une partie de la liste d'attente a accru le nombre de contrats bénéficiant de rabais « fratrie ».

Ces éléments réduisent la part parentale et augmentent mécaniquement la part à financer par le réseau et les communes. Cela se traduit par environ 10 % de charges supplémentaires pour les communes.

C. Hausse des coûts d'exploitation des structures

Les budgets transmis par les structures montrent une augmentation des coûts d'exploitation, en particulier pour les structures collectives parascolaires de l'AEMA, ce qui accroît le coût de la couverture de l'excédent de charges. En outre, une coordinatrice a été engagée pour assurer le suivi à l'intérieur du réseau

D) Clé de répartition de l'excédent de charges

Le budget 2026 applique, pour les volets scolaire et accueil, une répartition 50 % population / 50 % utilisation (nombre d'élèves ou d'heures consommées), conformément aux statuts et à la pratique d'autres réseaux (ENJEU par exemple). Cela constitue un changement pour la partie « accueil » par rapport aux années précédentes.

Pour Bougy-Villars, le taux de consommation étant inférieur à son poids démographique (26.2 heures/hab, un des taux les plus bas de toute l'ASSAGIE), la contribution relative augmente.

En clair nous avons une meilleure offre à proposer aux familles avec un réseau d'accueil plus large et plus structuré qui coûte bien évidemment plus cher avec des tarifs inchangés. Des ajustements de ceux-ci seront envisagés dès 2027. Ce budget comporte plusieurs estimations et nous allons suivre de près l'évolution des coûts effectifs.

6 Trafic

Le poste **61 circulation routière** est un élément significatif du budget communal avec un montant de charges de CHF 350'548.-. La hausse de CHF 88'133.- par rapport à l'an passé s'explique aisément comme suit :

- nous manquons cruellement de matériel de signalisation et nous devons en acquérir, coût prévu de CHF 10'000.-,
- les premiers amortissements lié au préavis Grand Rue pour CHF 63'350.-et au préavis Matériel de voirie pour CHF 7'307.-.

7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Ce poste important du budget avec notamment le traitement des eaux usées et la gestion des déchets pour des dépenses de CHF 441'610.- et des recettes de CHF 380'310.- est sans changement significatif par rapport à 2025 et ne nécessite pas de commentaire particulier.

8 Economie publique

Dans le contexte morose que connaît le monde viticole suisse et international, nous anticipons d'entente avec notre partenaire Schenk SA une baisse de 10% sur la recette issue de la récolte 2026. La tendance de fond sur la consommation domestique ne permet pas d'entrevoir d'amélioration de la situation à moyen terme.

Du côté des charges, nous avons également une baisse car il y a une part variable indexée au prix de la récolte dans le salaire de notre vigneron-tâcheron. Nous espérons terminer l'exercice 2026 proche de l'équilibre et évaluons toujours différentes pistes pour l'avenir de notre vignoble.

9 Finance et impôts

Comme indiqué en introduction, nous avons budgétisé des **revenus fiscaux** en hausse de CHF 614'500.- à CHF 4'709'500.-, avec respectivement une progression de CHF 400'000.- pour l'impôt sur le revenu et CHF 190'000.- pour l'impôt sur la fortune. Cela pour tenir compte de la croissance observée sur ces deux postes d'impôts ordinaires depuis trois ans.

Le budget sur les autres catégories d'impôts est stable avec une certaine prudence sur les recettes attendues sur les impôts conjoncturels à CHF 150'000.- (droits de mutation, impôt sur les successions et donations, gains immobiliers et impôt sur les frontaliers).

Avec l'entrée en vigueur de la NPV en 2025, la **péréquation financière** et compensation de charge aux communes change de nom, se décompose différemment mais reste importante. En ajoutant la facture policière, la péréquation s'élève à CHF 3'357'000.-, soit 71.30% de nos recettes d'impôts. Ce taux est plus élevé que celui observé ces dernières années dans notre comptabilité autour de 70% et il est plus important que ce que les simulations avec la NPV sur 2023 laissaient présager. Nous allons suivre ce point très attentivement et il faudra probablement plusieurs exercices comptables pour déterminer si la NPV nous est réellement favorable.

Comme indiqué l'an dernier, les **immeubles du patrimoine financier** sont désormais rattachés à la fonction Finance et impôts sous le compte 9630. Nous avons profité du passage à MCH2 pour séparer dans les comptes le caveau de la maison bodzérane afin d'avoir davantage de visibilité sur les charges et revenus de location de ces deux bâtiments.

Le changement de régie (Naef Immobilier SA) opéré au 1er juillet 2024 porte ses fruits et nous avons désormais un suivi professionnel de nos immeubles et de nos locataires. Les revenus locatifs escomptés sont stables hormis pour l'immeuble chemin de la Fin 1 qui n'est plus loué.

Nous sommes en train de finaliser le raccordement au CAD des bâtiments communaux (administration, église) et tous seront chauffés par notre système de chauffage à distance pour l'hiver à venir. Les taxes de raccordement ont été payées pour 90 % en 2024 et le solde en 2025. Et nous attendons le paiement avant la fin de l'année des subventions cantonales qui figurent au budget 2025.

Les **coûts d'entretien** sont détaillés pour chaque bâtiment du patrimoine financier sous le compte 3430 dans le document annexé « Budget 2026 ». Une rénovation plus conséquente de l'église est prévue pour 2026 et fera l'objet d'un préavis.

Conclusion de la Municipalité

Comme détaillé en introduction, la Municipalité présente un budget déficitaire à hauteur de CHF 263'588.- en raison notamment de nouveaux amortissements, de l'augmentation des coûts liés à l'accueil de jour, à l'introduction des nouvelles normes comptables et à une certaine prudence sur les recettes fiscales attendues.

Mais la situation financière de la commune reste excellente avec un bilan robuste et une marge brute d'autofinancement attendue en territoire positif à CHF 207'849.-, proche du niveau du budget 2025.

Fondée sur les éléments exposés ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL GENERAL DE BOUGY-VILLARS,

Vu le préavis N° 06-2025 de la Municipalité du 22 octobre 2025,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

D'adopter le budget pour l'année 2026 de CHF 6'003'678.- incluant un excédent de charges de CHF 263'588.-.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 octobre 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic
Claude-Olivier Rosset



La Secrétaire
Fabienne Aeby

Annexes : 1. Budget 2026 succinct, 2. Budget 2026 détaillé, 3. Tableau des investissements